



S.M.I.E.V.E.

Service de Santé au Travail – Vienne
Espace Saint-Germain - 36 avenue Général Leclerc - B.P. 287 –
38217 Vienne cedex –
Tél. 04 74 78 34 00 - Fax 04 74 31 90 51

A l'attention des adhérents du SMIEVE

Vienne, le 08 mars 2016

Objet : Information / accompagnement « Document Unique »

Madame, Monsieur,

Nos différentes études et retours nous font part des difficultés que peuvent avoir les entreprises à réaliser ou appréhender le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

Ce n'est pas seulement une obligation réglementaire* dont vous devez vous acquitter mais il s'agit du document de base à rendre vivant pour la prévention des risques professionnels.

C'est pourquoi votre service de santé au travail vous propose une réunion d'information sur cette thématique le (au choix) :

- Mercredi 27 avril 2016 de 9h à 11h
- Jeudi 12 mai 2016 de 14h à 16h
- Mardi 24 mai 2016 de 9h à 11h

Ces moments d'échanges se dérouleront dans les locaux du SMIEVE, 36 avenue du général Leclerc, espace Saint Germain à Vienne et nous permettront de vous présenter une démarche, des outils et de vous proposer un accompagnement.

Pour la bonne organisation, nous vous remercions de bien vouloir renvoyer le bulletin de participation ci-dessous ou de transmettre les informations demandées à montes@smieve.com

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le pôle prévention des risques professionnels

** Le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 impose à toutes les entreprises de un salarié et plus la réalisation de l'évaluation des risques professionnels et la formalisation de cette évaluation dans un Document Unique.*

✂.....

Raison sociale :

N° adhérent :

Nom et fonction de la personne présente :

Assistera à la réunion d'information sur le Document Unique le (au choix) : (places limitées)

- Mercredi 27 avril 2016 – 9h-11h
- Jeudi 12 mai 2016 – 14h-16h
- Mardi 24 mai 2016 – 9h-11h